



COMMUNES DE LEYSIN & ORMONT-DESSOUS



AVIS D'ENQUÊTE

Enneigement mécanique Leysin-Les Mosses

Les Municipalités de Leysin et Ormont-Dessous soumet à l'enquête publique à la demande de la société Télé Leysin – Col des Mosses – La Lécherette SA, Ormont-Dessous, les projets suivants :

- **l'octroi d'une concession n° CAMAC 242411 visant le pompage et le turbinage des eaux entre le domaine public cantonal « Lac de l'Hongrin », lieu-dit « En la Jointe », et le lac de la Chaux d'Aï, lieu-dit « Chaux d'Aï » ainsi que l'approbation de son projet définitif ;**
- **la demande de défrichement temporaire pour une surface de 3'380 m² et une surface de 508 m² de défrichement définitif. Les surfaces de défrichements temporaires seront reboisées naturellement et avec l'aide de plantations d'essences abusives et ligneuses indigènes. Le défrichement définitif sera compensé par un boisement compensatoire d'une surface équivalente sur le pâturage de « Sur Greylo » ;**
- **la demande de permis de construire n° CAMAC 237010, pose de conduites entre le barrage de l'Hongrin - Solepraz - Leysin et Solepraz - Les Mosses et la construction des ouvrages nécessaires à l'extension de l'enneigement mécanique du domaine skiable de Leysin et Les Mosses, sur le domaine public cantonal « Lac de l'Hongrin » ainsi que sur les parcelles privées figurant sur les plans d'enquête du territoire de la Commune de Leysin ;**
- **la demande de permis de construire n° CAMAC 237518, pose de conduites entre le barrage de l'Hongrin - Solepraz - Leysin et Solepraz - Les Mosses et la construction des ouvrages nécessaires à l'extension de l'enneigement mécanique du domaine skiable de Leysin et Les Mosses, sur le domaine public cantonal « Lac de l'Hongrin » ainsi que sur les parcelles privées figurant sur les plans d'enquête du territoire de la Commune d'Ormont-Dessous.**

Dérogation à l'article 27 LVLFO (distance à la forêt).

Coordonnées moyennes : **2'568'325 / 1'135'560**

L'avis d'enquête paraît en parallèle dans la partie « Jeunesse, environnement et sécurité » et dans la partie « Communes » de la feuille des avis officiels (FAO), ainsi que dans les journaux locaux des Communes susmentionnées.

Le projet est soumis à étude d'impact sur l'environnement au sens de l'ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE).

Les pièces relatives à cette demande seront déposées du **10 janvier au 8 février 2026** inclusivement (délai d'enquête), au Greffe municipal des Communes de Leysin et Ormont-Dessous où les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur rendez-vous.

Une copie électronique du dossier complet peut également être consultée à l'adresse www.vd.ch/utilisation-eaux pendant le délai d'enquête.

Les personnes qui auraient des observations ou oppositions éventuelles à formuler sont invitées à les consigner et à les motiver sur la feuille d'enquête annexée au dossier ou, par écrit sous pli recommandé, aux Municipalités des communes concernées dans le délai d'enquête.

La présente enquête est ouverte conformément aux dispositions de la loi sur l'utilisation des lacs et cours d'eau dépendant du domaine public (LLC), de la loi sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP), de la loi forestière (LVLFO) et de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC).

Leysin et Le Sépey, le 5 janvier 2026

Les Municipalités